



Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados

Justice augmentée : l'intelligence artificielle au service de la prévention et du règlement des différends

Séminaire présenté par l'UIA en collaboration avec le Barreau du Québec
et le Barreau de Montréal

**JEUDI 17 ET
VENDREDI 18
SEPTEMBRE
2026**



Montréal

QUÉBEC

www.uianet.org

#UIAMontréal

Introduction

L'intelligence artificielle (IA) transforme en profondeur le paysage juridique mondial. Dans le champ du règlement des différends, elle est un véritable levier d'évolution : aide à la décision, modélisation de scénarios, détection de biais, tri et analyse de données, gestion prédictive des litiges. Ces innovations, lorsqu'elles sont intégrées de manière éthique, responsable et transparente, permettent d'améliorer la qualité, la rapidité des modes de prévention de règlement des différends, et ainsi l'accessibilité de la justice.

Ce séminaire vise à dresser un état des lieux complet de ces transformations en cours et à outiller les praticiens – avocats, médiateurs, arbitres, et conseillers institutionnels – afin qu'ils puissent intégrer ces technologies dans leurs pratiques quotidiennes.

Ce programme repose sur trois axes complémentaires :

1. Gouvernance et éthique – Ce premier axe porte sur la gouvernance et l'éthique de l'intelligence artificielle en justice. Il vise à définir les cadres de responsabilité, d'imputabilité et de supervision humaine nécessaires à une utilisation sécuritaire et déontologique de l'IA, tout en abordant les règles et mécanismes encadrant la conception, le déploiement et le suivi des systèmes d'IA. Une attention particulière sera portée à la gouvernance des mécanismes de règlement des différends (ADR) augmentés par l'IA, notamment en ce qui concerne la prévention des biais, la protec-

tion des données, la transparence et la reddition de comptes

2. Applications concrètes – Présenter des cas d'usage réels, et d'autres initiatives internationales, afin de démontrer comment l'IA peut concrètement améliorer les processus de médiation, d'arbitrage et de règlement en ligne.

3. Impact sur la profession juridique – Examiner comment l'intelligence artificielle transforme la pratique du droit sans se substituer à l'acte réservé de l'avocat, en reconfigurant plutôt les compétences, la valeur ajoutée et les modes de transmission du savoir juridique. Aborder les enjeux de formation des jeunes juristes, d'évolution du recrutement et des stages, ainsi que les défis du mentorat et du transfert intergénérationnel des connaissances dans un environnement de plus en plus assisté par l'IA, afin d'identifier des pistes concrètes pour une adaptation durable de la profession.

Montréal, ville pionnière en matière d'intelligence artificielle et carrefour de diversité culturelle et juridique, constitue un lieu idéal pour accueillir cette réflexion. L'événement rassemblera des experts locaux et internationaux autour d'une vision commune : une justice augmentée, centrée sur l'humain, ancrée dans la rigueur scientifique, et tournée vers un avenir plus accessible, équitable et performant.

Rejoignez-nous à Montréal pour un séminaire unique à ne pas manquer !

COMITÉ ORGANISATEUR

Jean MAROIS

Avocat conseil, médiateur et arbitre accrédité
Professeur associé à la Faculté de droit
Université de Sherbrooke
Coprésident du comité organisateur – volet scientifique
Montréal, Québec
T +1 (367) 331 6169
jmarois@jmarois.com

Marc-André SEGUIN

Coprésident du comité organisateur – volet scientifique
Rédacteur en Chef – Newsletter de l'UIA
EXEO Attorneys
Montréal, Québec
T +1 (514) 657 2325
marc@exeo.ca

Jean LANCTOT

Président du Comité national canadien de l'UIA
Lanctot Avocats S.A.
Montréal, Québec
T +1 (514) 861 1110
jeanl@lanctotavocats.ca

Danièle ROY

Directrice Adjointe - Défense de la Défense - UIA-IROL
Roy, St-Jacques & Teolis,
Montréal, Québec
T +1 (514) 397 9284
droy@rst-legal.ca

Luc DESHAIES

Vice-Président du Sénat International des Barreaux de l'UIA
Gowling WLG
Montréal, Québec
T +1 (514) 392 9522
luc.deshaies@gowlingwlg.com

Linda JULIEN

Commission Droit bancaire et Services financiers-UIA
Ex-conseillère spéciale-Canada à la Présidente de l'UIA, 2023-2024
Médiatrice accréditée
CTI Capital Groupe Inc.
Montréal, Québec
T +1 (514) 861 3500
ljulien@cticap.com

Thierry BÉRIAULT

Médiateur agréé
Secrétaire général de la Commission Médiation & Prévention des conflits de l'UIA
Bériault, prévention et règlement des différends inc. (BPRD)
Saint-Hyacinthe, Québec
T +1 514 737 6767
tberiault@beriault.qc.ca

Mohamed Lotfi EL AJERI

Président sortant de la commission médiation et prévention des conflits
El Ajeri Lawyers
Tunis, Tunisie
T +216 (71) 288 251
mlalajeri@eal.tn

MERCREDI 16 SEPTEMBRE

18:00 COCKTAIL DE BIENVENUE offert par
GOWLING WLG
3700 - 1 Place Ville Marie, Montréal, H3B 3P4

JEUDI 17 SEPTEMBRE

*Comprendre, prévenir et expérimenter
la justice augmentée*

08:30 – 09:00 INSCRIPTION DES PARTICIPANTS

Barreau du Québec – Maison du Barreau
445, boul. Saint-Laurent, Montréal QC H2Y 3T8

09:00 – 09:30 ACCUEIL ET MOT DE BIENVENUE

- **Fernando HERNÁNDEZ GÓMEZ**, *Président de l'UIA, VAHG – Vázquez Aldana, Hernández Gómez & Asociados, Guadalajara, Mexique*
- **Jean LANCTOT**, *Président du Comité national canadien de l'UIA, Lanctot Avocats S.A., Montréal, Québec*
- **Jean MAROIS**, *Avocat conseil, médiateur et arbitre accrédité, Professeur associé à la Faculté de droit, Université de Sherbrooke, Coprésident du comité organisateur – volet scientifique – , Montréal, Québec*

09:30 – 11:15 SESSION INAUGURALE : L'IA ET LA TRANSFORMATION DES MODES DE PREVENTION ET DE REGLEMENT DES DIFFERENDS

Établir le cadre conceptuel du séminaire – explorer comment l'IA redéfinit la pratique du droit en matière de prévention et de règlement des différends, en mettant en lumière les conditions dans lesquelles ces technologies peuvent soutenir, sans supplanter, le rôle central de l'humain.

MODÉRATEUR : ▪ **Jean MAROIS**, *Avocat conseil, médiateur et arbitre accrédité, Professeur associé à la Faculté de droit, Université de Sherbrooke, Coprésident du comité organisateur – volet scientifique – , Montréal, Québec*

ORATEURS :

- **Véronique FRASER**, *Codirectrice programme PRD, Université de Sherbrooke, Sherbrooke, Québec*
 - **Sédjro Axel-Luc HOUNTOHOTEGBE**, *Codirecteur programme PRD, Université de Sherbrooke, Sherbrooke, Québec*
 - **Emmanuelle MARCEAU**, *Ph.D., Professeure associée en bio-éthique, École de santé publique, Université de Montréal, Montréal, Québec*
 - **Jean-Gabriel GANASCIA**, *Membre senior de l'Institut Universitaire de France, Sorbonne Université, Paris, France*
- L'honorable Benoît SABOURIN**, *Juge en chef associé, Cour du Québec, Montréal, Québec – propos réactif en clôture de session, pont vers la Conversation inaugurale*

11:15 – 11:20 PAUSE CAFÉ

11:20 – 12:15 CONVERSATION INAUGURALE – MAGISTRATURE ET JUSTICE FACE À L'IA

Un dialogue à haut niveau entre deux magistrats de part et d'autre de l'Atlantique sur ce que l'intelligence artificielle transforme dans l'acte de juger et de concilier.

MODÉRATRICE : ▪ **Vinciane GILLET**, *Directrice de la Communication de l'UIA, SRL Gillet-Lex, Bruxelles, Belgique*

Programme

ORATEURS:

- **Fabrice VERT**, *Premier vice-président, Tribunal judiciaire de Paris – vice-président GEMME France, Paris, France*
- **L'honorable Benoît SABOURIN**, *Juge en chef associé, Cour du Québec, Montréal, Québec*

12:15 – 13:15 DÉJEUNER

13:15 – 14:45 PANEL 1 : L'IA APPLIQUÉE AUX MODES DE PRÉVENTION ET DE RÈGLEMENT DES DIFFÉREND : OUTILS, PRATIQUES ET CAS CONCRETS

Cœur applicatif du séminaire : présenter l'état de l'art des outils d'IA dans les différents modes de PRD, notamment en médiation et en arbitrage, ainsi que dans le règlement en ligne des litiges (ODR).

MODÉRATEUR : ▪ **Marc-André SEGUIN**, *Coprésident du comité organisateur – volet scientifique, Rédacteur en Chef – Newsletter de l'UIA, EXEO Attorneys, Montréal, Québec*

ORATEURS:

- **Laurence MARQUIS**, *Arbitre Internationale, Barreaux du Québec et de Paris, Université de Sherbrooke, Sherbrooke, Québec*
- **Annie LESPÉRANCE**, *FCI Arb, Head of Americas at Jus Mundi, New York, NY, États-Unis*
- **Joëlle BOISVERT**, *FCI Arb, Arbitre indépendante accréditée Barreau du Québec et IMAQ, Montréal, Québec*
- **Philippe BOISVERT**, *FCI Arb, BLG – Ancien Président YCAP (Jeunes praticiens canadiens de l'arbitrage), Montréal, Québec*
- **Jeremy LACK**, *Avocat et médiateur accrédité (IMI), Fondateur d'innovADR.com, Genève, Suisse*
- **Marco GIACALONE**, *Professeur de recherche et directeur du groupe de recherche sur la numérisation et l'accès à la justice (DIKE), Vrije Universiteit Brussel, Bruxelles, Belgique*

14:45 – 15:00 PAUSE CAFÉ

15:00 – 16:30 PANEL 2 : RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE, DÉONTOLOGIE, ACCÈS À LA JUSTICE ET CONFIANCE DANS LA JUSTICE AUGMENTÉE

Ce panel consolidé explore les enjeux déontologiques et de responsabilité des praticiens du droit qui intègrent l'IA, la question de la divulgation de son usage aux parties, ainsi que les conditions dans lesquelles les bénéfices de l'IA en justice peuvent se concrétiser pour les personnes les plus éloignées du système.

MODÉRATRICE : ▪ **Vinciane GILLET**, *Directrice de la Communication de l'UIA, SRL Gillet-Lex, Bruxelles, Belgique*

ORATEURS :

- **Emmanuelle MARCEAU**, *Ph.D., Professeure associée en bio-éthique, École de santé publique, Université de Sherbrooke, Sherbrooke, Québec*
- **Stéphanie BRUNENGO**, *Avocate médiatrice, Centre de médiation et d'arbitrage d'Aix-Marseille, Aix-en-Provence, France*
- **Dany GUIMOND-VALCOURT**, *LCM Avocats – Présidente Comité intégration technologie, Barreau de Montréal, Montréal, Québec*

▪ **Philip LOUIS**, Avocat, Programmeur, Directeur principal innovation et transformation numérique de Lavery, Montréal, Québec

▪ **Émilie CHEVRIER**, Avocate, Service de prévention — Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec (FARPBQ), Montréal, Québec

16:30 – 16:45 PAUSE CAFÉ

16:45 – 18:00 PANEL 6 : DROIT DE L'IMMIGRATION : IA, HUMANITÉ ET GOUVERNANCE DES FLUX MIGRATOIRES

- Automatisation des décisions
- Analyse de risque et biais
- Transparence et recours
- Données biométriques
- Gouvernance mondiale (OIM, HCR, UE, Canada)

MODÉRATEUR : ▪ **Marc-André SEGUIN**, Coprésident du comité organisateur – volet scientifique, Rédacteur en Chef – Newsletter de l'UIA, EXEO Attorneys, Montréal, Québec

ORATEURS :

- **Gabrielle THIBOUTOT**, Administratrice de For the Refugees (Resilient Futures), Coprésidente de l'AQAADI, Montréal, Québec
- **Joanie LANDRY**, Fondatrice d'ATHENA Avocat, Montréal, Québec
- **Hervé LINDER**, Représentant UIA auprès des Organisations Internationales, Directeur des Congrès de l'UIA, Barreau de New York, admis devant la Cour suprême des États-Unis, New York, NY, États-Unis
- **Lisanne CHAMBERLAND-POULIN**, Spécialiste certifiée (CNB) en droit des étrangers et de la nationalité, Barreaux de Bordeaux et du Québec, Montréal, Québec
- **Ndeye Dieynaba NDIAYE**, Directrice de l'OMIRAS, UQAM, Montréal, Québec

19:30 DÎNER OPTIONNEL

Restaurant Place Carmin
740 rue William, Montréal, QC H3C 1P1

▪ **Dimitri Pag-Yendu YENTCHARÉ**, Professeur adjoint à l'École supérieure d'affaires publiques et internationales de l'Université d'Ottawa, Ottawa, Canada

10:15 – 10:30 PAUSE CAFÉ

10:30 – 12:15 PANEL 4 : LA PROFESSION JURIDIQUE EN TRANSFORMATION : COMPÉTENCES, FORMATION ET TRANSMISSION DES SAVOIRS À L'ÈRE DE L'IA

Offrir une lecture nuancée et rassurante de l'impact de l'IA sur la profession juridique, en s'appuyant sur des perspectives intergénérationnelles et internationales.

MODÉRATRICE : ▪ **Danièle ROY**, Directrice Défense de la Défense - UIA-IROL, Roy, St. Jacques & Teolis, Montréal, Québec

ORATEURS :

- **Philip LOUIS**, Avocat, Programmeur, Directeur principal innovation et transformation numérique de Lavery, Montréal, Québec
- **Xavier BEAUCHAMP-TREMBLAY**, Chef innovation et transformation, Langlois Avocats, Montréal, Québec
- **Guy-François LAMY**, Directeur de l'École du Barreau du Québec, Montréal, Québec
- **Catherine CLAVEAU**, Bâtonnière du Québec 2021–2025, Associée, Latitude Management, Montréal, Québec
- **Dimitri Pag-Yendu YENTCHARÉ**, Professeur adjoint à l'École supérieure d'affaires publiques et internationales de l'Université d'Ottawa, Ottawa, Canada

12:15 – 12:30 SESSION DE CLÔTURE

- **Jean MAROIS**, Avocat conseil, médiateur et arbitre accrédité, Professeur associé à la Faculté de droit, Université de Sherbrooke, Coprésident du comité organisateur – volet scientifique – , Montréal, Québec
- **Jean LANCTOT**, Président du Comité national canadien de l'UIA, Lanctot Avocats S.A., Montréal, Québec

VENDREDI 18 SEPTEMBRE

*Gouvernance, transformation de la profession
et perspectives internationales*

08:45 – 09:00 INSCRIPTION DES PARTICIPANTS

Barreau du Québec – Maison du Barreau
445, boul. Saint-Laurent, Montréal QC H2Y 3T8

09:00 – 10:15 PANEL 3 : GOUVERNANCE DE L'IA EN PRD : ENCADREMENT DES SYSTÈMES, DONNÉES ET PERSPECTIVES INTERNATIONALES COMPARÉES

Aborder la gouvernance dans sa double dimension – systèmes et données – tout en offrant un panorama comparatif international ancré dans les développements institutionnels et réglementaires les plus récents.

MODÉRATEUR : ▪ **Marc-André SEGUIN**, Coprésident du comité organisateur – volet scientifique, Rédacteur en Chef – Newsletter de l'UIA, EXEO Attorneys, Montréal, Québec

ORATEURS :

- **Vincent GAUTRAIS**, Université de Montréal – Chaire L.R. Wilson sur le droit des technologies de l'information et du commerce électronique, Montréal, Québec



Informations Générales

LIEU DU SÉMINAIRE

Barreau du Québec – Maison du Barreau

445, boul. Saint-Laurent,
Montréal QC H2Y 3T8

→ FORMATION JURIDIQUE CONTINUE

Les participants au séminaire pourront obtenir des points dans le cadre de la formation continue. Chaque participant recevra un certificat de participation à la fin du séminaire. Pour plus d'information, merci de contacter l'UIA.

→ LANGUE

Les sessions de travail seront en **français**, sans traduction simultanée.

→ RÉSERVATIONS D'HÔTEL

Les participants sont invités à effectuer directement leur réservation d'hôtel.

Le séminaire se tiendra au **Barreau du Québec – Maison du Barreau, 445, boulevard Saint-Laurent, Montréal (QC) H2Y 3T8**.

Afin de faciliter votre séjour, nous vous proposons ci-dessous une sélection d'hôtels du **groupe Gray Collection**, situés à proximité du lieu du séminaire. Les participants bénéficient d'un **tarif préférentiel**.

- **Auberge du Vieux-Port (4*)** – à 260 mètres du lieu du séminaire
- **Lofts du Vieux-Port (4*)** – à 270 mètres du lieu du séminaire
- **Hotel William Gray (4*)** – à 350 mètres du lieu du séminaire
- **Le Petit Hotel - Notre-Dame (3*)** – à 140 mètres du lieu du séminaire
- **Le Petit Hotel - Saint-Paul (3*)** – à 400 mètres du lieu du séminaire

Pour profiter de cette offre, nous vous invitons à effectuer votre réservation en ligne [ici](#) et en utilisant le **code promotionnel UIA2026**.

→ DROITS D'INSCRIPTION

	Jusqu'au 31 juillet	À partir du 1 ^{er} août
MEMBRE UIA	☐ 395 €	☐ 445 €
MEMBRE UIA - JEUNE AVOCAT (<35)*	☐ 295 €	☐ 345 €
NON-MEMBRE	☐ 445 €	☐ 495 €
NON-MEMBRE - JEUNE AVOCAT (<35)*	☐ 345 €	☐ 395 €

Inclus dans les frais d'inscription :

- Participation à toutes les sessions
- Cocktail de bienvenue le 16 septembre
- Pausas café les 17 et 18 septembre
- Documentation du séminaire
- Déjeuner le 17 septembre

Le dîner du jeudi 17 septembre est optionnel et n'est pas inclus dans les frais.

**Merci de joindre un justificatif d'âge à votre formulaire d'inscription afin de bénéficier du tarif Jeune avocat.*

Merci de noter que le nombre de places pour ce séminaire est limité. Les organisateurs se réservent le droit de refuser des inscriptions dans l'éventualité d'un trop grand nombre de demandes de participation.

Afin que votre nom apparaisse dans la **liste des participants** remise aux participants lors du séminaire, votre inscription doit être enregistrée au plus tard le **10 septembre**. Une liste électronique actualisée sera envoyée par email à tous les participants après le séminaire.

Conditions d'annulation et générales

→ CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation fera l'objet d'une retenue de 50 % du montant perçu et devra parvenir par écrit à l'Union Internationale des Avocats (UIA) **avant le 17 août 2026**. Il ne sera procédé à aucun remboursement pour toute annulation reçue après cette date.

VISAS

Toute personne souhaitant recevoir une lettre d'invitation pour participer au séminaire devra s'inscrire et **s'acquitter des frais d'inscription avant le 17 août 2026**, afin d'assurer l'obtention du visa dans les délais impartis et la demande d'annulation devra parvenir par écrit à l'UIA au plus tard **le 10 septembre 2026**.

→ CONDITIONS GÉNÉRALES

Toute inscription reçue par l'Union Internationale des Avocats (UIA) et accompagnée du règlement intégral des frais correspondant aux manifestations choisies sera confirmée par écrit.

L'UIA se réserve le droit, à tout moment et à son entière discrétion, sans avoir à fournir de raison, d'annuler ou de reporter le séminaire à une date ultérieure, de changer le lieu et/ou le programme du séminaire, d'apporter des corrections ou des modifications aux informations publiées dans le programme du séminaire et d'annuler toute invitation à participer au séminaire.

L'UIA ne sera nullement tenue par responsable des frais éventuels occasionnés par l'annulation de l'hébergement ou du transport. **L'UIA recommande vivement aux participants d'utiliser les prestations modifiables et/ou remboursables, ainsi que de souscrire une assurance annulation.**

La participation aux activités de l'UIA est conditionnée par l'adhésion et le respect du [Code de conduite de l'UIA](#). À défaut, l'UIA se réserve le droit de refuser l'inscription à ladite activité.

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants, ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant, un accompagnant ou un tiers suite à une annulation, un changement, un report ou une modification, sauf en cas de décès ou de lésions corporelles dus à une négligence grave de l'UIA.

Le rapport contractuel entre l'UIA et chaque participant en relation avec le séminaire est soumis à la loi française, à l'exclusion de tout autre droit. Les Tribunaux de Paris sont seuls compétents..

FORMALITÉS

Il est de la responsabilité des participants de s'assurer du respect des formalités de police, de douane et de santé pour leur voyage. Les participants ne pouvant pas participer au séminaire en raison de leur incapacité à prendre un vol ou tout autre moyen de transport du fait de l'impossibilité de fournir les documents requis (passeport, visa, certificat de vaccination, etc.) ne peuvent prétendre à aucun remboursement.

Toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 100 % du montant perçu moins 50 € pour frais de dossier à condition que l'inscription et le règlement de l'intégralité des frais d'inscription aient été perçus par l'UIA **avant le 17 août 2026**.

Pour toute inscription reçue après cette date, toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 50 % du montant perçu moins 50 € pour frais de dossier.

Toute annulation due à un refus de visa devra parvenir par écrit à l'UIA **avant le séminaire** et accompagnée d'une **preuve de refus d'obtention de visa**.

Il ne sera procédé à aucun remboursement pour une annulation reçue après le séminaire ou sans preuve de refus de l'obtention de visa, ou dans le cas où votre visa serait délivré après le séminaire.

FORCE MAJEURE

Par « force majeure », on entend tout événement extérieur aux parties, présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêche soit le client ou les participants, soit l'agence ou les prestataires impliqués dans l'organisation du séminaire, d'exécuter tout ou partie des obligations prévues dans la présente convention. Dans le cadre d'une convention expresse, il en sera ainsi en cas de grève affectant les moyens de transport, le personnel hôtelier, les contrôleurs aériens, d'insurrection, d'émeute ou d'interdiction quelconque édictée par les autorités gouvernementales ou publiques. Il est expressément convenu que, pour les parties, un cas de force majeure suspendrait l'exécution de leurs obligations réciproques. En même temps, chacune des parties supportera la charge de toutes les dépenses qui lui incombent, résultant du cas de force majeure.

SANTÉ

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de problèmes de santé existant avant le séminaire et susceptibles d'entraîner des complications ou de s'aggraver pendant toute la durée du séjour : grossesse, problèmes cardio-vasculaires, allergies éventuelles, régimes alimentaires particuliers, troubles en cours de traitement et non encore consolidés le jour du début du séminaire, maladie psychique ou mentale ou dépressive, etc. (Liste non exhaustive).

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement par l'Union Internationale des Avocats, en qualité de responsable du traitement. Ces données sont destinées à la gestion des inscriptions aux événements organisés par l'Union Internationale des Avocats.

Conformément à la réglementation applicable, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données personnelles ainsi que d'un droit à la portabilité de celles-ci. Vous pouvez également retirer, à tout moment, votre consentement au traitement de vos données personnelles ou demander la limitation de ce traitement.

Enfin, vous disposez du droit de définir des directives relatives au sort de vos données en cas de décès.

Formulaire d'inscription

Justice augmentée : l'intelligence artificielle au service de la résolution des différends

MONTREAL, CANADA

JEUDI 17 SEPTEMBRE ET VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2026

Inscrivez-vous en ligne : www.uianet.org

ou complétez et renvoyez ce formulaire par email à : uiacentre@uianet.org

UIA (Union Internationale des Avocats)

■ Tél. : +33 1 44 88 55 66 ■ Email: uiacentre@uianet.org

Nom :

Prénom :

Identifiant UIA (si vous en avez déjà un) : M I _ _ _ _ _

Cabinet :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays :

Tél : Fax :

Email :

Date de naissance :

N° TVA intracommunautaire :

Demandes spécifiques (régimes alimentaires spéciaux, allergies, handicaps, etc.) :

Heures d'arrivée et de départ et numéros de vols :

Hôtel :

A. FRAIS D'INSCRIPTION AU SÉMINAIRE

	Jusqu'au 31 juillet	À partir du 1 ^{er} août
MEMBRE UIA	☐ 395 €	☐ 445 €
MEMBRE UIA - JEUNE AVOCAT (<35)*	☐ 295 €	☐ 345 €
NON-MEMBRE	☐ 445 €	☐ 495 €
NON-MEMBRE - JEUNE AVOCAT (<35)*	☐ 345 €	☐ 395 €

* Merci de joindre un justificatif d'âge à votre formulaire d'inscription afin de bénéficier du tarif Jeune avocat.

B. ACTIVITÉS SOCIALES LORS DU SÉMINAIRE

Merci d'indiquer ci-après les activités sociales **incluses dans les frais d'inscription** auxquelles vous souhaitez participer.

☐ Cocktail de bienvenue - Mercredi 16 septembre

☐ Déjeuner - Jeudi 17 septembre

C. DÎNER OPTIONNEL

(**Non inclus** dans les frais d'inscription)

☐ Dîner optionnel - Jeudi 17 septembre

• Veuillez réserver des places pour personne(s) pour le dîner

95 € x ____ / pers €

Total (C) €

D. TOTAL

TOTAL (A) – Frais d'inscription €

TOTAL (C) – Dîner optionnel €

TOTAL (A + C) €

E. CONDITIONS D'ANNULATION ET CONDITIONS GÉNÉRALES

Le/la soussigné(e) confirme avoir pris connaissance et accepté les conditions d'annulation ainsi que les conditions générales figurant sur la page 6 du programme d'inscription. L'inscription ne sera prise en compte qu'après réception du paiement.

Le participant est conscient que son image et/ou sa voix pourront être captées, enregistrées ou filmées pendant toute la durée du séminaire et concède à l'UIA, en signant ce formulaire d'inscription, le droit d'exploiter, de reproduire et de diffuser les images et enregistrements par tous moyens connus ou inconnus et sur tous types de supports, pour une durée illimitée et ce, à titre totalement gracieux.

Le/la soussigné(e) reconnaît avoir été informé(e) des traitements, par l'UIA, des données personnelles qui sont contenues dans ce formulaire, tels que détaillés dans le programme d'inscription page 6.

F. MÉTHODE DE RÈGLEMENT

☐ Par virement bancaire en €, sans frais pour le bénéficiaire, en faveur de l'Union Internationale des Avocats, avec la référence "**Séminaire Montréal 2026**", à la banque et sur le compte :

Société Générale – Agence Paris Institutionnels – 50 rue d'Anjou – 75008 Paris – France

BIC / SWIFT N° : SOGEFRPP

IBAN : FR76 3000 3033 9200 0503 4165 164

Veuillez joindre une copie de votre ordre de virement bancaire à votre fiche d'inscription.

☐ Par carte bancaire : ☐ Visa ☐ Mastercard

N° de carte : ____ - ____ - ____ - ____

Date d'expiration : ____ / ____

Cryptogramme : ____

Nom du titulaire de la carte :

J'autorise l'Union Internationale des Avocats à débiter la carte bancaire susmentionnée d'un montant de € (EUR)

Date : / /

Signature :